

Le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB) et la Société VESTCOR

Présentation à la SERFNB

Bathurst (NB)
Le 7 novembre 2017

Objectifs de la présentation

- Dialogue avec les représentantes et les représentants de la SERFNB au sujet des changements dans la structure organisationnelle
- Transparence
- Réponses à vos questions

Préambule

Le 12 avril 2014, le CA de la FENB a entériné une entente de principe avec le gouvernement du N.-B., suite à une révision de tous les régimes privés et publics.

Mesures prises

- ❑ 2 février 2016 : Discours budgétaire par Roger Melanson, ministre des Finances
- ❑ Dépôt en chambre de deux projets de loi :
 - **29 mars 2016 : Projet de loi 24**
Loi mettant en œuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes
 - **31 mars 2016 : Projet de loi 38**
Loi sur Vestcor
- ❑ 8 juillet 2016 : Adoption à l'Assemblée législative
- ❑ 1^{er} octobre 2016 : Entrée en vigueur

Vestcor

Division des pensions et avantages sociaux des employés du
gouvernement du Nouveau-Brunswick (DPASE)
maintenant...

Société des services de retraite Vestcor (SSRV)

Société des gestion des placements du N.-B. (SGPNB)
maintenant...

Société des gestions de placement Vestcor (SGPV)

Vestcor

- Vestcor est un organisme sans but lucratif qui administre au quotidien 11 régimes de pension ainsi que les régimes d'avantages sociaux d'environ 55 000 participants actifs et 33 000 participants à la retraite dont les parties I, II, III et IV du gouvernement provincial ainsi que quelques organisations parapubliques.
- Vestcor gère 15,7 G\$ d'actif au nom de 8 groupes clients.

Résumé des motifs et avantages

Les régimes de retraite des services publics et des enseignants sont devenus des régimes indépendants à prestation cible en fiducie conjointe.

- Les futures obligations du gouvernement sont réduites;
- Le risque est partagé avec les participants aux régimes;
- Les décisions en matière de prestations et de politiques d'investissement relèvent uniquement de chaque conseil des fiduciaires.

Résumé (suite)

Les fiduciaires jugent primordial de s'assurer que les fournisseurs de services soient directement sous leur gouvernance et leur contrôle.

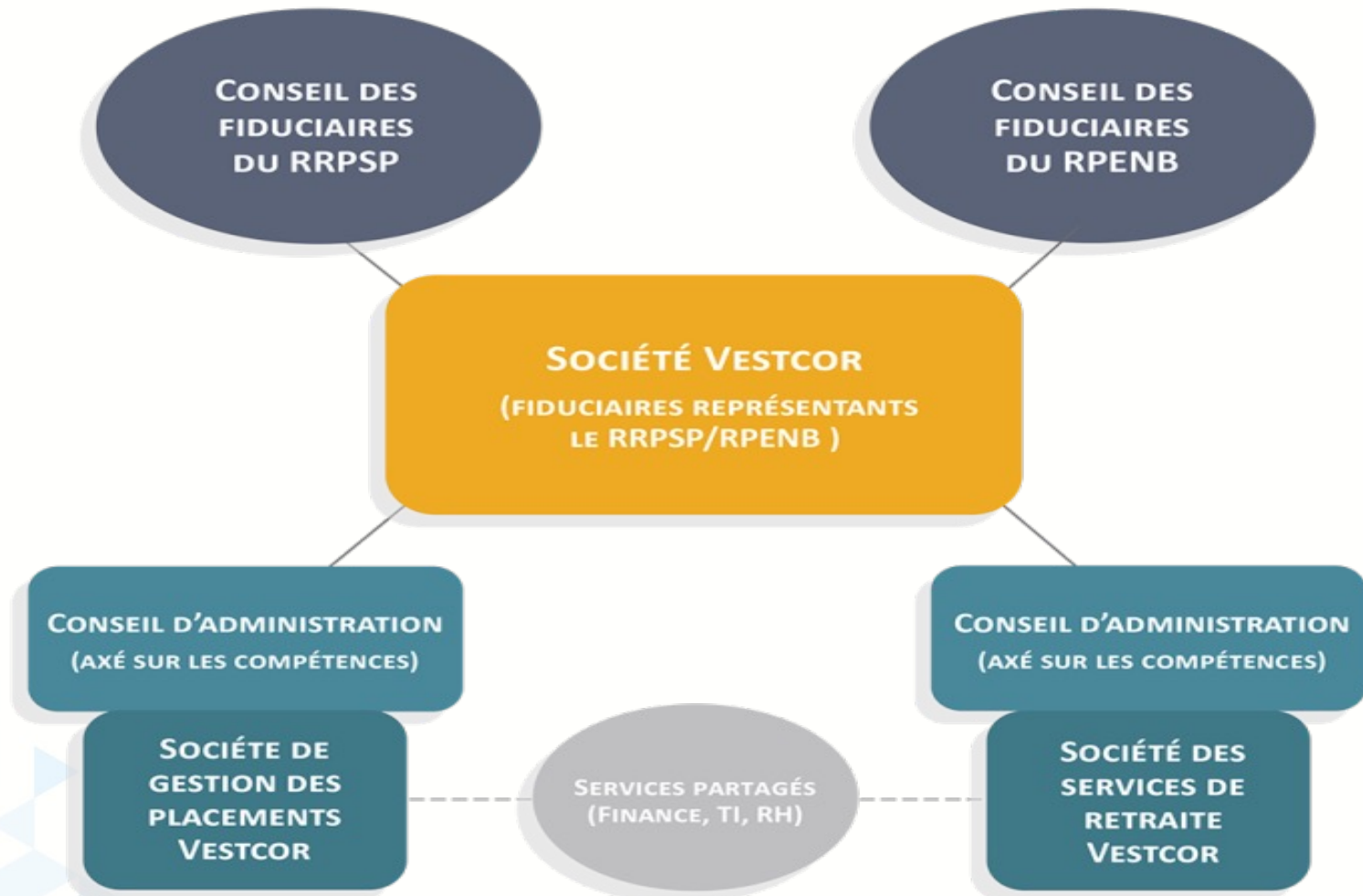
- Élimine la confusion pour les participants en ce qui a trait aux ingérences gouvernementales;
- Permet aux régimes d'aller de l'avant en abordant les défis subsistants de la réforme des pensions en établissant un chef de file au niveau des services de retraite.

Résumé (suite)

Création d'une plateforme attrayante pour la gestion d'autres avoirs de retraite du secteur public :

- Économies d'échelle supplémentaires permettant d'éventuelles diminutions des dépenses opérationnelles;
- Capacité de partager efficacement les pratiques exemplaires en matière de gouvernance;
- Élargissement du bassin de capitaux pour placements privés et futures opportunités de partenariats.

Structure organisationnelle



Conseil des fiduciaires VESTCOR

RPENB

Marcel Larocque
- coprésident

Reno Thériault
Bob Fitzpatrick
Mike Springer

RRPSP

Marilyn Quinn
- coprésidente

Susie Proux-Daigle
Leonard Lee-White
Mark Gaudet

Nouveau plan stratégique

Vision

Nous sommes le fournisseur de choix du secteur public en matière de services intégrés d'administration de placements et de prestations.

Mission

Fournir des services novateurs, rentables et prudents de gestion des placements et d'administration de prestations qui répondent aux besoins des fonds du secteur public.

Nouveau plan stratégique (suite)

Objectifs principaux

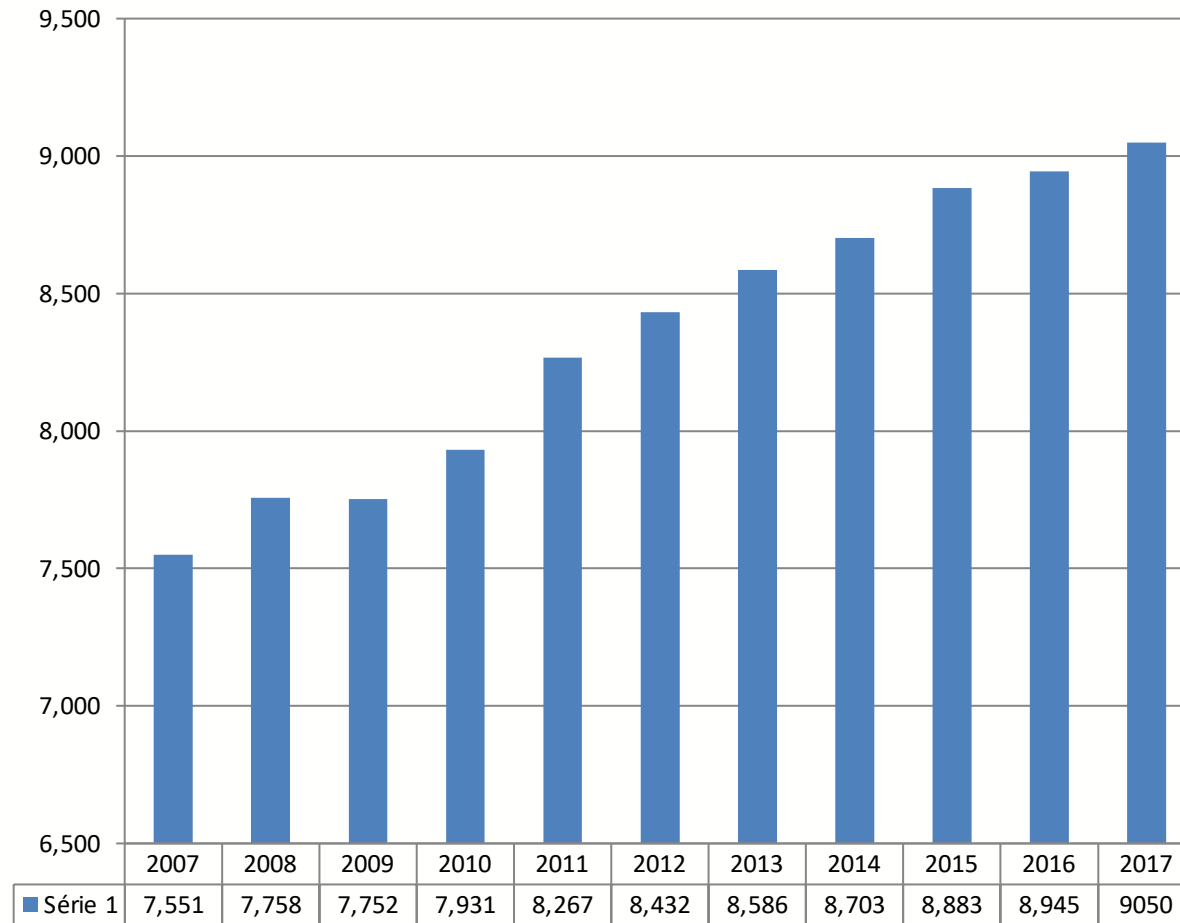
- Efficacité en matière de gouvernance et d'organisation.
- Amélioration de l'administration des régimes de retraite et de prestations.
- Atteindre les objectifs de placement à long terme de nos clients.
- Formation des ressources humaines.
- Renforcer les relations avec les clients et les intervenants.
- Solutions efficaces et efficientes pour les TI et les données.

Donc...

- Vestcor a pour seule mission de préserver la valeur des actifs de ses clients par de saines décisions d'affaires;
- Positionne l'organisation afin d'accepter de futurs régimes publics – créant ainsi des économies d'échelle et un pouvoir de négociation;
- Permet aux participants et employeurs de profiter à parts égales de l'efficacité opérationnelle;
- Sauvegarde d'emplois bien rémunérés fondés sur le savoir – contribuant à l'assiette fiscale;
- Préserve la capacité de placement institutionnel au Nouveau-Brunswick;
- Établit un « centre d'excellence » provincial pouvant mener à des initiatives interprovinciales.

Quelques chiffres...

Nombre de retraités



Capitalisation (M \$)

	2006 mars	2009 mars	2011 mars	2013 mars	2014 mars	2014 déc.	2015 août	2016 août
Actif	3 734	3 156	4 022	4 446	4 841	5 057	5 242	5 481
Passif	3 904	4 270	4 485	4 967	4 832	4 767	5 006	5 187
Surplus (Déficit)	(170)	(1 113)	(458)	(521)	8,5	290	236	293
Ratio (%)	95,6	73,9	89,8	89,5	100,2	106,1	104,7 108,5 @ 6,25 %	105,6, 114 @ 6,25 %

Rendement

	31 mars 2013		31 mars 2014		31 déc 2014		31 déc 2015		31 déc 2016	
	Nominal (%)	Réel (%)	Nominal (%)	Réel (%)	Nominal (%)	Réel (%)	Nominal (%)	Réel (%)	Nominal (%)	Réel (%)
1 an	9,07	7,81	13,36	12,18	12,54	10,43	8,40	7,19	6,28	4,78
4 ans	11,04	9,29	9,47	7,57	9,26	7,32	10,49	9,00	9,91	8,45
10 ans	7,87	5,87	6,83	4,93	6,88	4,99	6,36	4,59	5,99	4,28

Données nationales

	Contributions (%) Employé Employeur	Taux d'actualisation (%)	Capitalisation (%)	Indexation (%)	Rendement (%)	Actif (G \$)	Nombre enseignants actifs
C.-B.	12,5 / 14,0 12,81 / 14,31	6,5	102	100 non garanti	6,0	25,5	44 814
Alta	10,74 / 15,34	6,0	86	70 avant 1992 60 depuis 1993	6,7	12,2	41 015
Man	8,8 / 10,4	6,0	101,2	66,7 de l'IPC	7,0	6,2	16 212
Ont	11,5 13,1	4,8	105	100 avant 2009 90 après 2010	4,2	175,6	182 000
Qué	11,05	6,0	103,7	50	7,1	63,6	531 342
N.-B.	10,0 / 11,7 11,5 / 13,2	5,85	105,6	100 actifs 75 retirés	6,3	5,5	8 121
N.-É.	11,3 / 12,9	6,15	77,7	100 si cap. plus que 90%	8,15	4,9	12 832
IPÉ	8,3 / 10,0	5,25	116,7	100	9,0	0,9	1 802
TNL	11,35 11,35	6,0	65	60 avant 2015 0 après 2015	7,29	3,0	6 079

Indice des prix à la consommation (IPC)

- **Indexation automatique de 75% de l'IPC (4,75% maximum) pour TOUS**

(retraités et actifs sur le service accumulé et le service futur)

à moins que le régime ne puisse plus le permettre.

2011 (%)	2012 (%)	2013 (%)	2014 (%)	2015 (%)	2016 (%)	2017 (%)
0,73	2,52	2,40	0,96	1,43 1,07	1,49 1,12	1,40 1,05

Questions

